

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.	
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>	--- --- --- --- Pouvoir à Garry TEIXEIRA ---

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-014 – Réaménagement, extension et isolation de la salle des fêtes : étude thermique

Dans le cadre du réaménagement, de l'extension et de l'isolation de la salle des fêtes, le Maire informera le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une étude thermique « Energetis Collectivité Bâtiment » (ECB).

Cette étude sera indispensable pour toutes demandes de subventions liées aux travaux (DETR-DSIL, FONDS VERT, CRST, SIEIL, ...).

Le Maire précisera également que l'étude thermique peut faire l'objet d'une subvention (FONDS VERT, SIEIL, ...)

Afin de pouvoir déposer nos dossiers de demandes de subventions dans les temps (fin d'année), compte tenu du fait que cette étude va demander 6 mois de travail,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :

- **D'AUTORISER** le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude thermique, (consultation et choix du bureau d'études, signature des documents nécessaires à la réalisation de la mission, signature de tous documents, ...).
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter toute subvention, auprès de tous les partenaires, afin de diminuer le coût de cette étude pour la Collectivité.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme